

TRIBUNE socialiste

MENSUEL DE L'AUTOGESTION

N°16 Septembre - Octobre 1980
Pages 19 à 29

...DOSSIER.....

L'ORDINATEUR - ROI

le meilleur



et



le

pire

LA FILIÈRE ÉLECTRONIQUE

réalités industrielles



Transistors, informatique, télématique, ordinateurs,... autant de termes de produits apparemment disparates mais pourtant liés par une même technologie. C'est l'invention en 1948 du transistor qui va permettre le développement rapide des ordinateurs dont l'utilisation à grande échelle dépendra essentiellement de deux facteurs : la capacité et le coût.

Vers 1960 apparaissent les circuits intégrés, qui sont en fait et plus banalement une plaquette de silicium sur laquelle on peut mettre plusieurs composants électroniques. C'est à partir de ce progrès décisif qui permet une miniaturisation très importante — certains circuits ne sont pas plus gros qu'un demi malabar — et des coûts en chute libre (si le prix des automobiles avait suivi le même rythme, une Rolls Royce coûterait aujourd'hui moins de 35 F), que l'ordinateur va pouvoir pénétrer partout dans la société : dans les centres de recherche, la gestion des entreprises, et enfin chez les ménages.

A ce scénario du futur, tel que nous le présente abondamment la presse, il faut ajouter aussi les communications, grandes dévoreuses de circuits intégrés, dont l'alliance avec l'informatique nous

donne ce qu'on appelle depuis le rapport Nora- Minc, la télématique qui est la création de nouveaux services (Vidéotex, Télécopie...).

Par ses marchés potentiels, et les pouvoirs que pourront tirer les pays ou les firmes maîtrisant les technologies de pointe, l'industrie électronique devient un des enjeux de la nouvelle division internationale du travail.

Nous verrons donc la situation et les rapports de force dans trois points-clefs de cette industrie : celle des circuits intégrés, de l'informatique et des télécommunications.

Les composants électroniques, donc les circuits intégrés, constituent le cœur de la filière électronique. Ils sont le lien technologique de l'ensemble des industries qui forment la filière. C'est à partir de l'évolution de la productivité, de la fiabilité et de la qualité des composants que peut se développer l'industrie électronique.

CIRCUITS INTÉGRÉS : UN PLAN FRANÇAIS POUR L'INDUSTRIE AMÉRICAINE

L'enjeu est de taille, puisque pour maîtriser l'industrie électronique, il est nécessaire de maîtriser les technologies de pointe dans la fabrication des composants et donc de disposer d'un important potentiel de recherche et de développe-

ment. Il faut savoir que l'évolution technologique en ce domaine est extrêmement rapide et que les technologies de pointe se banalisent au même rythme.

Pour mesurer l'ampleur du phénomène, il suffit de signaler que le marché mondial des circuits intégrés est passé de 0,005 milliards de francs en 1960 à 30,1 milliards de francs en 1980 et passera à... 64 milliards en 1985 (en francs courants).

La répartition de la consommation de circuits intégrés et son évolution se présente ainsi :

	1970	1976	1985
Informatique	65%	45%	40%
Télécommunications	5%	10%	15%
Biens grand-public	5%	15%	25%
Divers	25%	20%	20%

Nous pouvons, à partir de ce tableau, constater l'importance grandissante des télécommunications et des biens grand public. Ce développement, on le voit considérable, a été permis grâce à une baisse des coûts des circuits intégrés. Ainsi, en 1962, un transistor coûtait 2 F ; en 1978, 4 000 transistors coûtent 20 F. Depuis ces vingt dernières années, le prix d'un même composant a été divisé par 200, voire 10 000 dans certains cas.

Plus, cette baisse de coût a été accompagnée par une augmentation de l'intégration des circuits in-

..... DOSSIER

tégrés, c'est-à-dire par l'augmentation des fonctions possibles par circuits intégrés. Aujourd'hui, on peut intégrer plus de 10 000 transistors sur un même circuit.

En somme l'évolution des coûts est inverse de celle de la densité d'intégration et plus généralement de l'évolution technologique. Il est donc essentiel de maîtriser la technologie la plus avancée pour bénéficier de la baisse des coûts.

L'enjeu définit quelle position occupe la France dans cette vaste compétition ?

Le premier constructeur mondial de circuits intégrés est : Texas instrument (US) avec un chiffre d'affaire en circuits intégrés estimé à 650 millions de dollars en 78. Il est suivi, dans les dix premiers, par cinq firmes US, trois firmes japonaises et une firme européenne : Philips. La première firme française c'est Thomson, qui occupe le vingtième rang mondial avec un chiffre d'affaire en circuits intégrés de 17 millions de dollars.

La consommation française de circuits intégrés est de 885 millions de francs et la production seulement de 540 en 1977, dont les 2/3 sont assurés par les filiales de deux multinationales américaines. De plus, la production française se cantonne dans des produits à technologie déjà ancienne.

Certains ont pu qualifier la politique française dans ce domaine de « retard contrôlé ». En fait de retard, la France risque de perdre, encore davantage, son indépendance économique au profit d'une domination technologique étrangère et plus précisément américaine.

Face à cette situation, le gouvernement a lancé un plan quinquennal (1978-1982), reposant sur un prêt de 600 millions de francs et une restructuration industrielle autour de cinq pôles.

Sur ces 5 pôles, trois sont formés dans le but de développer la production de circuits intégrés MOS (technologie avancée et marché mondial important). Ils se sont



constitués par associations entre sociétés françaises et sociétés américaines : les sociétés françaises apportant, avec l'aide des contribuables, le financement ; les sociétés américaines, elles, apportent... leur savoir, en contre-partie de 49 % des intérêts.

Pour les sociétés américaines, le plan composant est une bonne opération : elles peuvent encore mieux conquérir le marché européen sans avoir à dépenser un seul centime. Pour les 600 millions de francs de crédit public, ils représentent à peu près le prix d'achat des équipements de fabrication de circuits intégrés achetés à... des firmes US.

Pendant ce temps, le retard technologique des firmes françaises est déjà de dix-huit mois (c'est beaucoup dans cette technologie) dans la mise au point de la nouvelle génération d'intégration de circuits intégrés. Finalement, ce plan ne change rien dans la politique de soustraction de l'industrie française par rapport à l'industrie américaine.

INFORMATIQUE : PLANIFICATION D'UN ÉCHEC

Informatique, chiffre d'affaire mondial en 1977: 40 milliards de dollars, dont 35 % sont assurés par la seule IBM qui, dans les gros ordinateurs, réalise 60 % du marché mondial. La part détenue par les firmes américaines en Europe est de 70 %.

A côté de ce monstre : une petite firme franco-américaine CII, avec 9% du marché mondial. Comment en est-on arrivé là?

1967 : dans la perspective gaullienne du développement d'une industrie d'informatique française capable de concurrencer IBM sur le marché national, est lancé le premier plan Calcul

..... DOSSIER

avec la création de la CII; coût pour le contribuable: 580 millions de francs ; résultat : 7,5 % du marché français. Médiocre.

1971 : on recommence mais cette fois avec des alliés européens : coût : 220 millions. Résultat : 10 %. Guère plus encourageant.

1975 : on continue avec la fusion de CII et de Honeywell Bull, filiale de Honeywell. La nouvelle société CII-HB est à 53 % française (État + CGE). Coût : 1 200 milliards, plus quelques centaines de millions pour apurer les comptes de l'ex-CII et une garantie de 4 milliards de commandes publiques. Aujourd'hui, CII-HB contrôle 27 % du marché national, mais avec des ordinateurs conçus aux USA par Honeywell et commercialisés en France.

Hormis la fabrication de quelques produits originaux, CII-HB tend à apparaître comme une filiale française du puissant groupe américain Honeywell.

Comme pour les circuits intégrés, l'échec est cuisant ; une fois de plus, l'industrie française est sous tutelle américaine.

TÉLÉCOM : AU SERVICE DU PRIVÉ

Les télécommunications ont une

grande importance dans l'industrie électronique. C'est par elle que peut se faire la liaison entre les différents centres informatiques, comme entre ces centres et le public. La maîtrise de l'industrie des télécom est essentielle pour le développement de l'informatique, avec laquelle elle forme la télématique. C'est par le développement et la création des réseaux de transmission que peuvent se développer les nouveaux services (banque de données, télécopie, téléconférence...).

C'est pour cette raison que des firmes travaillant dans l'informatique se lancent dans les télécom (IBM) et que d'autres, spécialisées à l'origine dans les télécom, peuvent conquérir d'autres marchés dans la filière (ITT).

Pour l'heure, l'industrie des télécom est dominée par deux monstres américains : ATT ayant le quasi monopole des transmissions aux USA, avec un chiffre d'affaire de 5 884 milliards de dollars et ITT, spécialiste de l'exportation (et des coups d'État !) avec un chiffre d'affaire de 3 775 millions de dollars en télécom. A côté de ces deux géants Thomson et CGE, avec des chiffres d'affaire de 740 et 700 millions de dollars paraissent bien pauvres...

Quant à la France, réputée avant 1975 pour la mauvaise qualité de son réseau téléphonique, elle a mis en place, moyennant une restructuration industrielle, un vaste plan qui devait confier le marché à CGE et Thomson. Accompagné d'efforts importants dans la recherche publique, ce secteur peut se prévaloir aujourd'hui d'une avancée technologique dans les centraux téléphoniques, progrès commercialisés par CGE. En 1980 le réseau télécom français est satisfaisant et permet maintenant d'envisager le développement de la télématique.

La politique de l'administration publique vise, en finançant la recherche et la constitution de réseaux, à donner aux entreprises privées les marchés rentables par la privatisation d'un certain nombre d'activités des PTT (réseau TRANSPAC géré par une société d'économie mixte) et la commercialisation des terminaux (télécopieurs...). Les choix technologiques et les manœuvres du gouvernement ont abouti à la quasi disparition de l'AOIP (coopérative ouvrière) du marché des télécom au profit, principalement, de Thomson et CGE.

**Bertrand FRUCHEY
et Joël SONS •**

Les progrès de l'informatique nous
condamnent-ils à la déqualification et
au chômage ?

INFORMATIQUE ET EMPLOI

PRÉCAUTION préalable : l'informatique sert souvent de prétexte pour d'autres changements. Le grand bouleversement de l'atelier ou de l'entreprise que constitue l'introduction d'une nouvelle technique est propice, que ce soit pour réduire les effectifs, pour réorganiser le travail, pour remodeler les structures d'autorité, ou pour changer la qualification et/ou la classification des postes. D'autant plus propice qu'est importante la fascination - toujours largement répandue - exercée par la nouveauté de la technologie.

Le problème est singulièrement compliqué par le fait que « l'informatique » n'est pas seulement une machine - qui - arrive - un - jour. C'est plutôt un processus - l'informatisation -, s'étendant sur des années de changement progressif. Les effets sont ainsi masqués... jusqu'à ce qu'il soit trop tard.

INFORMATIQUE DÉQUALIFIANTE ?

En ce qui concerne les **effets qualitatifs** de ce processus d'informatisation sur le travail, les interrogations sont nombreuses. On dit souvent - à gauche, mais pas seulement à gauche - que la tendance inextricable serait à la déqualification de la majorité des travailleurs et à la surqualification d'une minorité de concepteurs. Mais cette idée nous semble buter sur les limites du concept de « qualification ». On a peut-être trop tendance à vouloir y mettre toutes les caractéristiques

du travail. D'où des impasses générales - syndicalement et théoriquement.

La critique « radicale » de l'informatisation comme une sorte de machination à déqualifier, a ceci de positif qu'elle permet de montrer la nécessité d'un contrôle populaire sur la technologie.

Mais imaginons le syndicalisme face au patron à l'occasion de l'introduction d'une nouvelle machine. Dans la mesure où le rapport de force ne permet pas, en général, d'exercer ce contrôle sur la conception des équipements, si le syndicalisme reste au niveau de la critique radicale cela revient à accepter que l'on n'a pas le moindre argument - sauf la force -, à opposer au patron quand celui-ci décide que le travailleur sur cette machine sera classé non-qualifié. La critique radicale est tactiquement désastreuse. D'autant plus qu'elle est trop générale, car il y a beaucoup de secteurs où la qualification reconnue augmente, du moins pendant des périodes qui peuvent être assez longues.

Gênante syndicalement, la critique « radicale » l'est aussi théoriquement. Car se pose - y compris dans la pratique quotidienne -, la question de savoir quelles qualités de travail seront prises en compte pour la détermination de la qualification. Peut-on ainsi monnayer la responsabilité : c'est déjà inscrire dans pas mal d'accords la capacité de supporter un travail qui est pénible de par sa monotonie et son caractère abstrait ? Des études ergonomiques pourraient appuyer l'argument.

Si on peut faire l'hypothèse qu'il existe certaines tendances historiques en la matière, il reste que la valorisation plus ou moins importante des différentes qualités du travail est l'objet d'une lutte. C'est une lutte à la fois quotidienne (dans chaque atelier) et globale (sur la reconnaissance des diplômes, sur les conventions collectives, etc.). Lutte qui est escamotée dans la thèse de la « déqualification ».

Le double impératif capitaliste de réduire les coûts et de contrôler le procès de travail peut d'ailleurs donner lieu à d'autres tendances que celle d'une « déclassification » : tentatives d'intégration idéologique, automatisation des travaux répétitifs, et les licenciements qui l'accompagnent, etc. Sur le plan d'une « boîte » particulière, l'informatisation déstabilise les rapports de force, mais les résultats sont très variables. Sur le plan de l'économie globale, il est impossible de dire quelle est la tendance dominante. D'autant plus que chaque travailleur peut subir une déclassification progressive, et par l'élimination des emplois de basse qualification, la classification moyenne - de ceux qui ne sont pas mis au chômage ! - peut augmenter.

LES FEMMES ET LES JEUNES D'ABORD

Avant d'aborder les effets « globaux », il faut se demander si l'informatisation ne renforce pas des discriminations. Même si le bilan des effets de l'informatisation sur l'emploi s'avérait neutre, cela peut provenir d'une compensation entre

..... DOSSIER

catégories, compensation où les dégâts sont supportés par certains groupes précis.

Le chômage, par exemple, touche un nombre disproportionné de femmes et de jeunes (et les jeunes femmes surtout !). De même, on doit noter (cf. l'article dans ce dossier : « les mirages de la bureautique ») que si les femmes sont plus souvent cantonnées dans les emplois moins qualifiés, elles seront probablement plus touchées par la disparition ou la transformation de certains postes d'exécution.

Les dangers ne se limitent pas aux femmes : les jeunes aussi ne trouvent pas de débouchés, les travailleurs âgés que l'on estime trop vieux pour s'adapter, et d'autres catégories encore, risquent de payer cher.

Il y a une conclusion générale à tirer de ces cas. C'est que même lorsqu'il y a compensation entre emplois éliminés et emplois créés par l'informatisation, il y a en général un passage obligatoire par le chômage entre les deux.

Reste à savoir si une compensation globale est envisageable, quand on élimine autant d'emplois. La question du « chômage technologique » pose peut-être les problèmes les plus ardues. Essayons de les décortiquer. Pour cela il faut malheureusement passer en revue les composantes d'un « puzzle » où tout se tient.

Il est évident que les branches fournisseuses d'équipements informatiques qui font partie de la filière informatique (fabricants de composants, constructeurs de matériel, sociétés de services et de conseil en informatique, etc.) vont voir augmenter leur production dans les années qui viennent. Mais pour autant qu'il s'agit d'industries de main d'œuvre, la production se fait dans des « pays à bas salaires ». Et, dans les cas contraires, on a des industries à haute technologie et souvent automatisées. On voit mal donc comment le développement de ces branches pourrait à lui seul compenser les effets sur

les branches utilisatrices qui absorbent les produits soit comme moyen de production (équipement ou consommation intermédiaire) soit comme moyen de gestion. Le maintien du niveau d'emploi adéquat dépend alors de l'expansion de l'emploi dans ces branches utilisatrices. Et surtout, il dépend du délai : quand cette expansion interviendra-t-elle ?

DES MACHINES PLUS « SOUPLES »

Considérant l'informatisation des moyens de production (machines à outil à commandes numériques, automates, mini ordinateurs affectés à la production, automatisme de process, conception assistée par ordinateur, etc.) on peut s'attendre à une diversification des produits et à des baisses de coûts. Il semble qu'un des enjeux de l'informatique passe par la production de machines plus « souples », afin de limiter l'accélération de l'obsolescence liée à la nécessité de rééquiper à nouveau avec chaque génération de produit. Jusqu'à maintenant l'informatisation dans le domaine de la production s'est faite à un rythme relativement ralenti (sauf dans les industries de process). On peut se demander si l'on n'assistera pas à une accélération importante dans un avenir proche. En effet, on imagine mal que nos économies sortent durablement de cette crise sans que soit mise en place une dynamique considérablement renouée de la progression de la productivité.

Mais les études de marché semblent indiquer une progression plutôt lente, beaucoup plus lente en tout cas que dans les activités où l'information est l'objet même du travail, celui des activités administratives, bancaires, etc. (automatisation de la lecture et traitement de documents, machines à écrire à mémoire, télécopie, transfert électronique des fonds, etc.). La réduction du coût de ces activités est elle aussi un enjeu de taille dans la crise

actuelle — et cela dans le secteur public tout autant, sinon plus, que dans le secteur privé. Mais s'il y a une tendance à long terme à l'augmentation du poids des activités non directement productives dans la société, peut-elle être renversée ? Ou s'agit-il plus simplement de donner à cette augmentation une base plus solide ? Le partage entre dépenses publiques et privées serait-il profondément modifié ? Et si oui, quelles activités, dans ces nouvelles conditions de productivité, pourraient être privatisées ?

Une chose semble certaine : les bouleversements des procès de travail dans ces activités vont induire des modifications significatives du statut social des « cols blancs ». Cela pourrait avoir des effets importants sur le taux de syndicalisation mais aussi sur la « mobilité du travail » dans ce secteur.

Ces hausses de productivité dans l'industrie et dans le tertiaire posent un problème considérable de débouchés : comment vendre suffisamment pour rentabiliser ces nouveaux équipements ? Surtout avec l'augmentation du chômage et la baisse du pouvoir d'achat. On pourrait imaginer en effet que les hausses de productivité soient utilisées pour maintenir le tiers de la population active dans le chômage ou dans un secteur non marchand (en expérimentation). Mais cela coûte cher (en indemnités de chômage ou en subventions) et limite le nombre de consommateurs potentiels. Or, la règle du jeu de l'économie capitaliste reste l'accumulation. La société capitaliste est la société productiviste par excellence : nous pouvons donc être sûr que le patronat trouvera avec quoi nous occuper. Pour mieux nous exploiter bien entendu. Même si pour cela il faut baisser encore la durée de vie des produits et poursuivre la gadgetisation et le gaspillage.

On peut rêver d'une transition « douce » vers le socialisme : les gains de productivité pourraient être utilisés pour nous libérer progressivement du travail salarié.

..... DOSSIER

Mais ce qui est envisageable — et à envisager — dans un contexte socialiste ne constitue pas nécessairement un moyen pour y arriver : il reste à savoir pourquoi les patrons se laisseront déposséder — même doucement — de leur pouvoir.

Plus concrètement se pose la question de savoir combien de temps peut durer la crise actuelle de l'emploi « Le meilleur économiste de France » ne serait peut-être pas d'accord, mais le diagnostic des auteurs de « Croissance et crise » (Maspero) indique que ça pourrait prendre un certain temps encore... car ce n'est pas la technologie qui explique ce chômage de crise, de même que ce n'est pas la technologie qui va l'absorber.

En effet, l'évolution de la production et de l'emploi ne dépend pas tellement du caractère plus ou moins dévoreur d'emplois des machines. Cela dépend surtout des profits. Et en particulier des perspectives de profits dans l'avenir. C'est en fonction de ces perspectives que les patrons investissent ou désinvestissent. Ils fondent leurs prévisions sur l'évolution de la « demande », en particulier des perspectives de vente de biens de consommation. D'où la question : quelles sont les perspectives pour une relance de la consommation ? Quelle forme pourrait-elle prendre ?

L'ÉVOLUTION DE LA DEMANDE

L'incorporation de composants électroniques dans le corps même des biens de consommation (automobile, électronique, magnétoscopes, etc.) semble porteuse d'importants nouveaux « besoins » à un moment où les taux d'équipement des ménages des économies développées en automobiles et téléviseurs atteint des niveaux élevés. Est-ce que la progression de la consommation peut s'appuyer sur l'expansion de services « non marchands » ou collectifs ? On l'imagine mal étant donné la tendance actuelle à la limitation

des dépenses publiques, à moins que les marchés ainsi ouverts aux fournisseurs privés d'équipements soient considérablement élargis en contre-partie. Ou est-ce que ces services seront offerts directement par des entreprises privées ? L'évolution la plus probable serait-elle celle d'une privatisation accrue des rapports de consommation, avec une poursuite de la substitution de biens individuels aux services dans la consommation (IBM & Co sont prêts : l'enfant n'aura plus qu'à se mettre devant le terminal branché sur ses programmes standards d'auto-enseignement). Une banalisation et une standardisation à l'image du super-marché — élargissement du choix possible, assorti d'une baisse de la qualité moyenne — sera-t-elle la forme de la « démocratisation de la culture » qui en résultera ? Cela nous semble probable, mais il reste à trouver les moyens d'une « régulation » adaptée de la progression des salaires et du pouvoir d'achat.

On peut aussi se demander si cette mutation de la norme de consommation ne suppose pas un accroissement du temps de consommation, ainsi que du temps de récupération (avec l'intensification du travail plus abstrait et plus simple). Dans cette mesure la revendication des 35 heures pourrait s'avérer plus à point que ne le laisse penser les difficultés actuelles de la mobilisation syndicale. D'autant plus que l'apparition des hausses de productivité importantes peut constituer un moment privilégié pour exiger que les travailleurs puissent en bénéficier sous la forme de la seule vraie richesse : le temps libre.

L'informatisation pourrait induire des bouleversements des tendances en ce qui concerne les différentes formes de concentration. Est-ce que le mouvement de concentration technique (taille des établissements) peut être renversé ? L'informatique est déjà mobilisée pour limiter la taille des centres de traitement et les tensions sociales

qui y sont souvent associées. Le travail à domicile sur terminal devient envisageable. En tant qu'instrument d'intégration organisationnelle, l'informatique incitera-t-elle à une concentration économique plus importante ? Les possibilités qu'elle œuvre pour une gestion cohérente d'ensembles complexes permettent de rationaliser le fonctionnement des firmes multinationales (ou, en général, toute firme multi-établissement). Mais est-ce que les baisses de coût de matériels renforceront aussi la compétitivité des PME ? Le problème de l'avenir des « professions libérales » mérite, lui aussi, d'être posé : leur statut « indépendant » risque de devenir encore plus formel avec le branchement des médecins, avocats, pharmaciens, etc. sur des banques de données ou des réseaux de facturation et de gestion.

LES JAPONAIS ET LES ALLEMANDS

Des changements si radicaux dans les normes de production ouvrent de larges possibilités pour une recomposition de la division internationale du travail. Le Japon a annoncé son objectif : concurrencer IBM non seulement sur le marché interne (qu'ils ont déjà reconquis) mais aussi sur le marché mondial ; la RFA est partie à la conquête de son indépendance technologique. Quelle place aura la France dans cette nouvelle division internationale du travail (DIT) ? Si la crise a aussi pour enjeu « l'industrialisation » d'une partie des pays en voie de développement, quels types de produits peut-on exporter ? Quels marchés investir ? Quelle sera la place de la France dans la hiérarchie des « Grands » en termes non seulement d'exportations, mais aussi de maîtrise des technologies et du marché interne ? On sait déjà que notre dépendance technologique à l'égard des Américains et des Japonais est profonde, et que le pouvoir giscardien n'a nulle intention de le renverser (cf

..... DOSSIER

l'article sur La filière électronique dans ce dossier, et Mémoires volées, J.H. Lorenzi, E. Le Boucher [Ramsay]).

Dans la période actuelle, la question la plus urgente est sans doute celle du calendrier de ces développements. La crise met en évidence de nouvelles possibilités : pas seulement d'une rupture, mais aussi d'un nouvel essor de l'accumula-

tion capitaliste. Pour ne parler que de celui-ci, il faut constater qu'une nouvelle période de croissance capitaliste suppose la mise en place de fondements suffisamment solides. Même remarque — mais avec d'autres conséquences — pour la « rupture » ! Cela suppose des mutations de productivité, prix, salaires, monnaie, division internationale du travail, institutions

et surtout la formation d'une nouvelle articulation entre eux. Ces mutations ne semblent pas encore suffisamment mûres pour instaurer une nouvelle régulation d'ensemble. D'ici là, l'emploi...

Paul SZTEJN •



NEUF SUGGESTIONS DE LA CFDT

Ce sont les neuf suggestions faites par Edmond Maire le 25 septembre 1979 au cours du colloque Informatique et société au cours du débat ayant pour thème :
« Quel avenir pour la valeur travail ? »

« Pour nous la question de fond ne porte pas sur la technologie mais sur le système de prise de décision. Devant les évolutions technologiques, la CFDT se refuse à confondre dans un béat optimisme évolution et progrès. Nous sommes pour le progrès technique, à condition qu'à chaque étape de son développement les problèmes réels des travailleurs soient pleinement pris en compte lors de la définition de ses finalités et de son mode d'emploi. Nous n'acceptons pas que les scientifiques et les technologues s'arrogent le pouvoir arbitraire des capitalistes pour perpétuer la domination d'une minorité. En matière d'informatisation comme pour toute autre mutation technologique, le mouvement ouvrier s'opposera à ce qu'un petit nombre de décideurs imposent au plus grand nombre des choix fixant le volume de l'emploi, le contenu du travail, les conditions de travail.

« Or c'est malheureusement ce qui se passe.

Combien de comités d'entreprise disposent-ils des éléments d'information nécessaires pour analyser les plans informatiques mis en œuvre par les directions d'entreprise ? [...]. Une information réalisée dans de telles conditions ne signifie rien d'autre que la poursuite du taylorisme avec les moyens d'aujourd'hui. Elle engendrera les mêmes révoltes.

« Il est possible par contre de rompre avec le taylorisme et de faire de l'informatique le moyen d'un réel progrès. Il faut pour cela donner à tous les travailleurs le moyen d'intervenir sur ce qui détermine leur travail et leurs activités quotidiennes [...]. L'Union confédérale des cadres CFDT a ainsi mis au point neuf propositions pour permettre le contrôle des investissements informatiques par les travailleurs, dont voici la substance :

1. Le comité d'entreprise doit être régulièrement consulté sur les conséquences de la mise en place des systèmes informatiques, futurs et anciens. Au moins une fois par an, un comité d'entreprise spécial sera consacré aux investissements informatiques ;

2. Pour chaque mise en place de système informatique nouveau, le comité d'entreprise et les travailleurs doivent être consultés dès la conception ;

3. Les travailleurs ne doivent pas être consultés seulement sur les aspects matériels (couleurs, ambiance) mais sur le système d'organisation et de

pouvoirs ;

4. Pour chaque investissement informatique, la direction doit fournir au comité d'entreprise un bilan prévisionnel faisant apparaître les conséquences du système en ce qui concerne les aspects économiques et financiers, le niveau et la qualité de l'emploi, la modification du système de décision ;

5. Pour chaque nouveau système informatique, la direction devra d'abord mettre en place des expériences pilotes d'expérimentation à petite échelle ;

6. Le comité d'entreprise doit pouvoir se faire aider par des techniciens extérieurs en informatique

de la même façon qu'il fait aujourd'hui appel à des experts comptables ;

7. Les travailleurs et leurs représentants doivent obtenir un minimum de formation sur la technique informatique et ses conséquences sociales ;

8. Il est nécessaire de mettre à la disposition des travailleurs et de leurs délégués un temps d'analyse des dossiers ;

L'entreprise doit accepter de faire réaliser des études rétrospectives sur l'informatique déjà mise en place.

LES ANALYSES DE LA C.G.T.

L'Union départementale C.G.T. de Paris vient d'éditer un « document de réflexion » intitulé « informatique et emploi à Paris » à l'occasion de

« deux journées de travaux et d'expression publique » (Montreuil, 24-25 juin 1980). En voici quelques extraits.

La C.G.T. est convaincue d'avoir à faire, avec l'informatique comme avec d'autres questions comme les ressources naturelles et l'énergie, les équilibres naturels et l'écologie, à des problèmes caractéristiques de la période historique que vivent nos générations : celles où les mécanismes normaux de la société en place s'avèrent inaptes à régler les problèmes économiques et sociaux nou-

plus hospitalière et mieux apte à satisfaire leurs besoins sociaux.

Cette affirmation « de principe » et qui relève d'une analyse en profondeur de la société, n'évacue en aucune façon la question de la maîtrise du progrès par cette société. Au lieu de réduire cette question à une simple critique de la technique en soi, elle renvoie à deux autres séries de questions : Qui possède, dirige et décide ?... Quelles sont les caractéristiques actuelles — historiques — des sciences, des techniques et de ceux qui les mettent en œuvre ? [...].

Les hommes qui les mettent en œuvre sont l'objet d'une double tendance :

- d'un côté ceux qui sont le plus grand nombre — les ouvriers et les employés — et qui, avec les générations se voient dessaisir de la qualification du métier et d'une claire conscience des finalités de leur travail. C'est la parcellisation des tâches,



veaux : celles où cette société doit céder la place à une autre. L'informatisation est un des problèmes présents qui montre le mieux où est le « passage obligé » : davantage de démocratie et davantage de libertés... avant tout dans l'entreprise. [...].

La C.G.T. est résolument pour le progrès scientifique et technique, pour le développement des technologies nouvelles. Ces progrès sont inséparables de l'humanité elle-même. Ils représentent l'effort continu des hommes pour maîtriser la nature au fil de l'histoire, dans le but de la rendre

les cadences et la monotonie.

- de l'autre des travailleurs aussi, en effectifs plus réduits mais dont la part relative grandit ; ingénieurs, techniciens et cadres qui conçoivent les machines et les organisations. [...].

Ainsi la technique n'est ni neutre, ni bonne ou mauvaise à priori. Ainsi la véritable maîtrise de la technique, pour qu'elle se développe conformément aux besoins des travailleurs, passe nécessairement par une lutte dont les objectifs successifs conduisent à changer les rapports sociaux.

Poser le problème ainsi met en évidence le caractère illusoire de toute recherche de solution du type « cogestion », se développant à partir d'échange d'arguments ou d'élaboration de projets exhaustifs qui s'imposeraient au patronat par leur simple contenu. Cette démarche conduit à se limiter aux aménagements et à abandonner tout changement réel. [...].

Cette démarche nous guide dans la conception de nos objectifs revendicatifs et de notre stratégie syndicale en ce qui concerne les problèmes posés par l'informatisation.

II) L'EFFORT D'EXPLICATION DE LA C.G.T.

Il nous faut le concevoir comme une bataille idéologique de très haut niveau : car les travailleurs abordent ces problèmes à partir de l'idéologie développée sur la science, la fatalité, l'austérité. [...].

Dire aux travailleurs que, sans minorer le rôle du syndicat, leur intervention active dans chaque service est devenue aujourd'hui une condition indispensable qui suppose qu'on en finisse avec un syndicalisme de délégués qu'il suffirait d'élire une fois par an. Cette idée est un enjeu de lutte.

II) L'INFORMATION DANS L'ENTREPRISE

[...] L'information dans l'entreprise est un besoin qui doit être satisfait sans qu'elle porte atteinte à l'entière liberté d'expression et d'action des travailleurs et de leurs organisations, sur tout ce qui concerne l'entreprise. [...].

Concernant l'informatisation, il est possible d'exiger sans attendre : d'avoir connaissance des perspectives de développement de l'informatique dans l'entreprise, d'avoir accès aux « plans informatiques » existants ou en cours d'élaboration et que des études soient menées au plan de l'emploi et des qualifications. La C.G.T. demande, dans le cadre d'un élargissement et d'une plus grande précision des droits des comités d'entreprise en matière économique et sur ce qui concerne l'emploi, qu'un texte de loi définisse les obligations des employeurs, les droits des travailleurs, ceux de leurs organisations, ceux des comités pouvant aller jusqu'au « droit suspensif » face à des projets d'informatisation qui ne présenteraient pas des garanties suffisantes.

Le moment n'est-il pas venu, pour certains de nos comités d'entreprises de s'assurer la collaboration d'ergonomistes ou de psychosociologues du travail, de prendre l'initiative de constituer des commissions de travail qui réuniraient ensemble des employés, des I.C.T., et animées par des militants de la C.G.T. qui prendront en charge ces questions. Ne faut-il pas exiger des droits et heures pour de telles commissions.

III) L'INTERVENTION DES TRAVAILLEURS SUR LE LIEU DU TRAVAIL

C'est le point capital. L'atelier et le service sont les lieux où il est possible d'aborder le concret et le vécu quotidien, au delà des principes ou des affirmations selon lesquels tout doit toujours bien se passer.

C'est en outre le lieu où l'on peut le mieux montrer aux travailleurs qu'ils ont beaucoup de choses à apporter ; ce dont ils doutent souvent, sous estimant la richesse de l'expérience acquise par l'observation et la pratique quotidiennes d'un poste et d'une organisation du travail.

C'est là qu'on peut examiner l'évolution réelle des charges et des conditions de travail, les modifications des fonctions, la déqualification et les limites de « l'enrichissement des tâches ». Les travailleurs sur le tas sont ceux qui en parlent le mieux.

Nos organisations C.G.T. doivent être les animateurs de la mise en place de véritables « conseils de service » et « conseils d'atelier » qui s'empareront de ces questions.

La question de l'intervention des travailleurs revêt une seconde dimension essentielle : celle de notre capacité à faire converger les démarches et les préoccupations des « concepteurs » d'informatique (les I.C.T.) avec celles des « receveurs » d'informatique (les employés et les ouvriers).

Faire converger deux démarches :

- Celle de ceux qui conçoivent l'informatique et qui, parce qu'ils ne le font pas avec la volonté qu'elle dégrade les conditions de travail, partent du principe qu'elle est la meilleure possible telle qu'elle est, qu'elle ne peut être autrement et qu'il suffit d'expliquer comment la faire fonctionner. Ceux qui disent qu'elle ne fait rien d'autre que de remplacer des tâches déjà déqualifiées par d'autres tâches déqualifiées, sans mesurer qu'en la matière la limite de rupture est atteinte.

- Celle de ceux qui reçoivent l'informatique et qui constatent que cela ne se passe pas comme on l'avait prévu, qu'ils terminent les journées de travail plus fatigués qu'avant, que le désintérêt pour ce qu'on fait grandit ; qui, inconsciemment souvent, mettent ça sur le compte de l'informatique et des informaticiens.

Nous avons à faire en sorte que ces deux composantes acceptent chacune qu'il y ait un fond objectif devant être pris en compte dans la démarche de l'autre. Cet enjeu est énorme et le patronat l'a bien mesuré, lui qui veille à l'isolement des services de conception informatique, voire qui les coupe totalement des services d'exploitation (filialisation, sociétés de services, délocalisation géographique etc.).

les mirages de la bureautique

Avant même que le « bureau du futur » ne soit tout à fait installé, les femmes présentent les dangers qui les guettent.

La progression de la catégorie des employés entre 68 et 75 passant de 2 à 3 800 000 est, sans doute, l'un des phénomènes les plus importants de l'évolution de la population active des dix dernières années. Cette progression est due beaucoup plus à l'apport féminin (+11,9% selon l'INSEE) qu'à l'apport masculin (+ 5,5 %) ; ce qui accuse la féminisation de cette catégorie déjà marquée au début de la période. L'extrême concentration de jeunes femmes dans cette catégorie met en évidence la conjonction forte demande d'emploi des jeunes femmes, forte offre jusqu'en 1975 environ dans ce secteur. C'est donc sur les femmes que vont peser essentiellement les efforts de gains de productivité dans le tertiaire, par l'informatique.

Cependant, l'informatisation n'affecte pas apparemment de manière radicalement nouvelle la division sexuelle du travail mais, mutation technologique qualitativement profonde, elle l'accroît, peut l'accélérer dans son utilisation actuelle, en cette période de crise. Il reste qu'il est encore difficile d'affirmer quelque chose, en dehors des effets déjà constatés, des conséquences immédiates de l'informatisation sur le travail et l'emploi des femmes. En effet, ce qui caractérise paradoxalement l'introduction de l'informatique dans les entreprises, et plus généralement, c'est précisément le « secret » qui semble l'entourer. Sans

compter l'absence quasi totale de données statistiques sérieuses concernant ses effets sur l'emploi. A quoi sert donc l'ordinateur?

la dactylo informatisée

Malgré l'incertitude générale, syndicats et patronat s'accordent pour reconnaître que l'informatisation affectera massivement le secteur tertiaire (banques, assurances, PTT, Sécurité sociale, bureaux et administrations). Le rapport Nora ne dit d'ailleurs pas autre chose : « Le VII^e Plan se donne pour but une forte progression des créations d'emplois surtout dans [...] les services[...] les administrations. Ce sont des objectifs ambitieux qui risquent d'être remis en cause par les effets prochains d'une informatisation accélérée... ».

Le secteur tertiaire représente, en effet, environ 44% des emplois en France. Plus de 67% de femmes salariées y travaillent, pour l'essentiel dans les catégories d'exécution. En effet, la non-mixité généralisée des formations et de l'accès à l'emploi a entraîné une concentration importante des travailleuses dans ce secteur. La forte diminution de ces emplois risque donc de menacer prioritairement les emplois féminins. Déjà des expériences sont actuellement en cours pour informatiser la dactylographie : le processus n'en est encore qu'à ses débuts ; mais Siemens, qui est à la pointe de la recherche dans ce domaine, a déjà réussi à diviser

par quatre le nombre de ses dactylos.

Chez les fonctionnaires des conventions collectives avantageuses pour le personnel semblent encore écarter le danger immédiat de licenciements massifs. Aussi la réponse syndicale a-t-elle tendance à se cantonner au problème, certes très important, des nouvelles conditions de travail. Mais on assiste déjà à une tendance générale au non-remplacement de départs à la retraite, au blocage de l'embauche, au recours de plus en plus fréquent dans la fonction publique au hors-statut.

semer les femmes...

L'accélération de l'informatisation du tertiaire se traduira-t-elle par une atteinte au statut de fonctionnaire ou à ses garanties ? Finalement par le licenciement prioritaire de celles dont la vraie place serait au foyer ? Quelle assurance ont donc les femmes qu'aux emplois supprimés correspondent des créations de postes permettant à toutes de conserver une activité salariée, sans perte des avantages précédents ? Au nom de la régionalisation, du « vivre au pays », on essaie de décentraliser, déconcentrer arbitrairement en province nombre d'administrations. Opération qui se combine harmonieusement avec l'informatisation ; excellente occasion de semer des femmes en route... Car qui démissionne pour suivre l'autre, encore maintenant et la plupart du temps ?

Qui renonce à une promotion-mutation ? Aussi peut-on se demander, à juste titre, si l'informatisation n'est pas grosse de menaces pour le droit encore fragile des femmes à l'emploi.

L'histoire de ce secteur n'en fait pas l'un des « bastions traditionnels du mouvement ouvrier ». La réputation de privilégiés des « cols blancs », l'idéologie véhiculée par cette catégorie de travailleurs a longtemps conditionné la solidarité ouvrière. Il faudra les grèves des PTT, des banques, etc., autour des années 74-75, pour qu'on commence à étendre à ce secteur, timidement, le concept de classe ouvrière. Cependant, la mutation, les changements dans les conditions de travail sont bien antérieurs à ces grèves. Le retard du reste du mouvement ouvrier trouve aussi son explication dans le haut taux de féminisation de ce secteur qui ne favorise pas la solidarité, tant la notion de « plein emploi », d'autonomie financière pour les femmes est encore à imposer au sein même de ce mouvement ouvrier.

Ajoutons à cela que la syndicalisation du tertiaire touche, comme ailleurs, les travailleurs relativement qualifiés ou « à statut », et d'abord masculins : on constate que les taux de syndicalisation sont dans l'ensemble plus faibles dans les fortes concentrations féminines, dans les branches dont la croissance numérique est relativement récente, et donc sans traditions syndicales. Ainsi, un travailleur de l'Institut de la météorologie nationale, établissement public largement informatisé, nous confiait-il que seuls pratiquement techniciens y étaient syndiqués : ceux-ci

avaient obtenu une visite médicale des yeux régulière pour un maximum de quatre heures par jour, en discontinu, devant l'écran, pendant que le pool de saisie regroupant une quarantaine de femmes travaillant toute la journée sur écran n'avait pas droit à cette visite: « Aucune d'elles n'est syndiquée, on ne sait pas comment les joindre ». Inadaptation d'un syndicalisme conçu pour et par les hommes ?

le jeu patronal

Le patronat de son côté, jouant sur la spécificité de cette main d'œuvre féminine et jeune, compte en tirer tous les avantages possibles sous couvert d'amélioration de la double journée de travail. Les travailleuses seraient donc, selon lui, susceptibles d'accueillir favorablement des « aménagements » de leur temps de travail au profit d'une rentabilité accrue. En effet, en plus d'une déqualification accentuée et l'aggravation des conditions de travail, l'informatisation des tâches permet aussi l'introduction et le contrôle des horaires mobiles.

Le travail à domicile, autrefois travail « à façon », n'est pas une nouveauté pour les femmes. Il a été considérablement réduit lorsque l'apparition de nouveaux procès de travail l'ont rendu moins rentable relativement. Les nouveaux procès nécessitaient une concentration géographique des travailleurs sur l'entreprise. Grâce à la télématique, il devient possible désormais de concilier contrôle et éclatement des travailleurs, possible de concentrer la double journée de travail des femmes à domicile : « *Télématique, ou comment conci-*

lier vie familiale et vie professionnelle », dirait le CNPF. Économie de transport, d'énergie, de locaux à entretenir, d'équipements sociaux pour la petite enfance, etc. Gain de temps certes, mais au prix de l'enfermement maximal. Jouera-t-on les 60 %, salariées, contre les 40 % qui sont aujourd'hui à la maison et qui verront, pour trois à quatre heures de travail devant le terminal, « s'arrondir » leur fin de mois ? Science-fiction ? Pas tout à fait.

Le scénario du futur comporterait trois étapes, dont les femmes sont à chaque fois le pivot. La première étape est déjà bien entamée. L'informatisation des bureaux, puis la maison électronique ou familiarisation à l'informatique à travers divers gadgets et jeux électroniques, et finalement l'instauration et l'extension du travail à domicile sur terminal : telle pourrait être la pente sur laquelle l'informatisation croissante de la société pourrait conduire les femmes. Aussi serait-il grand temps que nous, femmes, songions à réfléchir à ce type de problème.

Dominique LAMBERT •

N.B. : Ce texte, et plus particulièrement la dernière partie, s'inspire largement du travail de réflexion de la commission « Femmes et informatisation » qui a fonctionné avant et pendant le récent colloque : « L'infoimatique contre la société ? » (décembre 1979). Pour en savoir plus, on pourra consulter le dossier très complet « Qui a peur de l'ordinateur ? » paru dans la revue féministe *Remue ménage* (mars-avril 1980, n° 5).

(1) C'est non seulement le secteur tertiaire proprement dit qui est visé, mais aussi tous les emplois de bureau dans le secondaire.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

deux points de vues

① S'APPUYER SUR LA LOI

Par Jean Lesage

L *A troisième génération des droits de l'homme* : c'est l'expression utilisée par un conseiller d'État pour qualifier les nouveaux droits à l'informatique concrétisés par deux lois récentes venant donc s'ajouter à celle relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Il s'agit de la loi du 11 juillet 1979 (motivation des actes administratifs) et de la loi du 17 juillet 1978 (liberté d'accès aux documents administratifs). Ces trois lois confirment pleinement le rôle privilégié accordé par le pouvoir à la défense des droits de l'homme au sens le plus général et la campagne consacrée à ce thème par les médias.

Dans un contexte où l'on parle beaucoup du renforcement de la sécurité des Français et de la protection de la vie privée, les nouvelles lois trouvent leur pleine justification, destinées avant tout à rassurer les Français sur leurs libertés individuelles et sur leurs droits.

Une analyse détaillée de ces lois permettrait sans doute d'affirmer si oui ou non elles offrent de telles garanties. La réalité, à savoir la multiplication des contrôles préventifs, des détentions arbitraires, de plusieurs décrets et projets de loi visant à accroître la répression, permet d'en douter. Mais là n'est pas l'essentiel. Dans une situation économique et sociale de crise caractérisée par la montée du chômage, l'accélération de l'inflation, et la diminution du pouvoir d'achat, l'occasion est trop belle de détourner une partie de l'opinion sur des

préoccupations individuelles, légitimes certes, mais qui laissent une marge de manoeuvre inespérée à la classe dirigeante.

L A stratégie est subtile. On reconnaît bien à l'empreinte du « libéralisme avancé » toujours prompt à saisir l'occasion et à s'adapter à de nouvelles situations. La loi relative à l'informatique et aux libertés en est un brillant exemple. Alors que le recours à l'informatique facilite l'avènement d'une société à haute productivité (cf. rapport Nora), au prix d'une restructuration sans précédent permettant au capitalisme de sortir de la crise, cette loi contribue à centrer le problème sur la question : comment assurer la protection de la vie privée des Français ? Toutes les implications économiques et sociales de l'informatisation sont ainsi reléguées au second plan.

Alors, que faire de cette loi ? La première tentation évidemment, à la lecture des arguments avancés ci-dessus, serait de penser qu'elle est inutilisable et qu'il faut l'oublier au plus vite. Ce n'est pas si simple. Étant donné la très lente prise de conscience et la faible mobilisation sur les problèmes relatifs à l'utilisation de l'informatique dans notre société, on ne peut se contenter de faire la fine bouche et de dénoncer les manœuvres d'une telle loi. Puisqu'elle existe, et malgré toutes ses ambiguïtés, pourquoi ne pas essayer de l'utiliser au mieux. Plus que son contenu, la publicité, même critique qu'on

peut faire autour d'elle ne pourrait-elle pas être utilisée comme point d'appui pour créer une dynamique de réflexions et d'actions autour de thèmes qui débordent largement le champ d'application de la loi pour recouvrir l'ensemble des implications du phénomène « informatique » sur l'évolution de la société ?

C'EST une question qu'il faudrait poser aux organisations politiques et syndicales, au mouvement associatif et aux collectivités locales qui, jusqu'à présent, ne se sont guère manifestés à ce sujet. Ce n'est que tout récemment, grâce justement à l'utilisation de l'existence de la loi « informatique et libertés » qu'une certaine mobilisation s'est créée autour des projets relatifs au fichage des étrangers et à l'automatisation des cartes d'identité nationales. Si l'utilisation de cette loi constitue la première étape d'un long processus de prise de conscience pouvant aboutir à l'expression collective d'une volonté de ne pas se laisser imposer les conséquences du développement de l'informatique, alors étudions-en toutes les possibilités. Les moyens dont on dispose ne sont pas si nombreux pour rejeter catégoriquement celui-là à condition d'en tirer le meilleur usage. Face à l'importance de l'enjeu, la question mérite d'être posée dans tous ses aspects. ■

② UN INSTRUMENT REDOUTABLE

Par René SCHULBAUM

CHAMP d'application : l'ensemble de la vie des citoyens. La mémorisation des renseignements nominatifs sur les opinions politiques, syndicales, religieuses est « théoriquement » interdite... sauf motif « d'intérêt public ». Ce motif est apprécié par la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et le Conseil d'État. Donc, porte ouverte à toute investigation impliquant les intérêts de l'État, la « Sûreté de l'État », la « raison d'État ».

● **Contrôle des opérations.** La CNIL en est chargée. Elle est composée de 17 membres, dont 6 seulement directement ou indirectement désignés par les assemblées élues au suffrage universel. 11 sont pris dans les corps constitués de l'État ou désignés directement par le gouvernement. Une forte majorité de la CNIL relève donc directement du pouvoir.

Comme si cela ne suffisait pas, la CNIL est pourvue d'un « commissaire de gouvernement » représentant direct et aux ordres du gouvernement qui peut interjeter appel et obliger la CNIL à délibérer une 2^e fois.

L'État est donc maître absolu des décisions de cette commission.

● **Utilisation des informations.** Si les décisions judiciaires ne peuvent en aucun cas s'appuyer sur les informations traitées concernant la personnalité d'un justiciable, ce qui est une protection positive, par contre les décisions administratives peuvent les utiliser à condition que ces informations ne soient pas le seul fondement de leurs appréciations ; d'autres informations

doivent donc y concourir.

L'individu concerné a droit de les connaître, mais à condition que ces informations lui soient « opposées » ! On connaît les habitudes des administrations et on sait que jamais, notamment dans les affaires de répression ou d'embauche, ou de licenciement des auxiliaires, de telles motivations ne sont évoquées dans les décisions communiquées à l'intéressé : elles ne lui sont pas « opposées » et il reste ignorant de réels motifs de répression. La protection de l'individu à l'encontre des décisions administratives est, ici, **illusoire**.

Les renseignements seront utilisés contre les personnes, mais on peut parier qu'ils ne lui seront jamais « opposés » ! Qui peut constituer des fichiers informatisés ? En dehors des organismes de l'État et des collectivités publiques, pratiquement n'importe qui... à condition d'en faire une demande réglementaire... et avoir suffisamment de moyens financiers pour se payer cette technique. Ceci donne une indication sur la nature de classe des futurs utilisateurs...

Rien dans la loi ne défend à un organisme de type CNPF de mémoriser les informations concernant l'aptitude au travail « l'esprit coopératif » (comme ils peuvent appeler « ça ») etc. etc. des employés ou futurs employés ; ce ne sont pas des renseignements « politiques ou syndicaux »... Les manières de tourner la loi dans ses termes seront nombreuses.

● **Exceptions.** Enfin, les exceptions sont prévues, lorsque la « sûreté de l'État » (cf. « Cour de

sûreté de l'État » et sa « compétence » s'étendant à n'importe quoi !), la Défense nationale et la « Sécurité publique » sont en jeu ; alors toutes les informations et la réglementation les concernant ne seront pas publics, et l'accès aux informations des personnes concernées ne sera plus direct ! Donc, en fait, en cette matière, particulièrement extensive et particulièrement répressive, toutes les portes restent ouvertes à toute enquête. Seule la CNIL, elle-même dépendante du pouvoir et de l'État, « contrôlera toutes ces opérations en fait clandestines ».

● **Conclusion.** Instrument redoutable aux mains de l'État et du pouvoir ainsi qu'aux mains du patronat. Les possibilités de protestation « légale » de l'individu sont réduites à des brouilles non politiques. Le domaine de la répression politique, et de fait syndicale, reste pratiquement en dehors de tout contrôle, en dehors de tout accès aux informations de l'individu concerné et en dehors de toute possibilité de contestation « juridique ».

POUR EN SAVOIR PLUS

OUVRAGES

C.F.D.T., « Les dégâts du progrès », éd. du Seuil, 1977.

C.F.D.T., « Le tertiaire éclaté », éd. du Seuil, 1981.

A. Giraud, J.-L. Missika, D. Wolton, « Les réseaux pensants », éd. Masson, 1978.

J.H. Lorenzi, E. Le Boucher, « Mémoires volées », éd. Ramsay 1979.

M. Janco, D. Furjot, « Informatique et capitalisme », Maspero 1972.

J. Dublin et J.M. Quatrepoint, « French ordinateurs : de l'affaire Bull à l'assassinat du Plan calcul », éd. A. Moreau, 1976.

S. Nora, A. Minc, « L'informatisation de la société », La Documentation française et les Éditions du Seuil, 1978. Rapport au Président de la République et 4 vol. d'annexes.

A. Mattelart, « Multinationales et systèmes de communications », éd. Anthropos, 1976.

REVUES

Antoinette, dossier : « Peut-on apprivoiser l'ordinateur ? » (janv. 1980).

Après-demain, « L'informatique », juin-juillet 1980, n°225-226 (27, rue Jean-Dolent, 74014 Paris).

Cadres C.F.D.T., « L'informatique », sept-Oct 1979, N°290 (26, Rue Montholon, 75439 Paris Cedex 09)

COLLOQUE

Dialectiques, « informatique now » Actes du colloque international « Informatique et société », La Documentation française, 1980, 5 vol.



FEMMES DACTYLOGRAPHES TÉMOIGNAGES

la dactylographie (déqualification, cadences, dépendance à la machine, contrôle accru, etc.) certaines travailleuses de ce « nouveau tertiaire » y trouvent leur compte d'une certaine manière. **Ainsi Judy G. qui travaille au centre de traitement de texte d'une banque de Boston (USA) déclare :** « ça me plaît vraiment : c'est un peu comme un boulot de technicien, dans une branche où le syndicat est fort. Quand j'étais secrétaire, je travaillais pour un chef vraiment emmerdant.

J'abordais chaque journée avec anxiété. S'il avait eu une scène de ménage avec sa femme, cela avait des répercussions immédiates sur ma journée. Le travail de traitement de texte est standardisé. Vous arrivez, vous le faites, terminé. La division de classe est très claire : eux, ce sont les patrons - toi, la travailleuse. il n'y a aucune raison d'investir affectivement. Le pays est supérieur <...>

Une responsable syndicale :

« Traditionnellement, les secrétaires sont isolées les unes des autres, coincées dans la relation avec le chef » Alors que les secrétaires se plaignent toujours de l'aspect fortement sexualisé de leur travail, le traitement de texte présente une occasion d'abolir cette fonction étouffante qui implique souvent une touche de féminité et de soumission et finalement discrimination à l'égard des femmes âgées. « Une opératrice n'a que peu de contacts avec l'encadrement masculin. Lorsque des opérateurs hommes arrivent dans ces centres, les femmes les considèrent comme de véritables collaborateurs, non comme des chefs ». Une jeune femme vêtue avec la distinction d'une secrétaire de direction confesse que si au collège elle rêvait de devenir secrétaire, elle ne regrette en aucune façon le contact avec les chefs mâles : « Je suis opératrice, dit-elle, je n'ai pas été formée à servir le café ». [...]

(in Win. 2 fév. 78, « Will new technology bring office-workers to Unions? »)